PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2013 À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Pierre Hallé, conseiller, district nº 1 Jim O'Brien, conseiller, district nº 2 Michael Tuppert, conseiller, district nº 3 Hélène Thibault, conseillère, district nº 4 Jean Perron, conseiller, district nº 5 Marcel Gaumond, conseiller, district nº 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier

Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2013 et de la séance spéciale du 22 octobre 2013
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)
- 4. CORRESPONDANCE
- 4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2013
- 5. GESTION DES FINANCES
- 5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2013
- 5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2013
- 5.3 Autorisation de paiement Recommandation de paiement pour le décompte n° 1 / Travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et la piste cyclable et de normalisation des branchements de service de la 5° Rue et de la 10° Rue / Henri Labbé et fils inc.
- 5.4 Discours sur la situation financière de la municipalité

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA
- 6.2 Dérogation mineure au 149, avenue de la Rivière, lot numéro 901-569
- 6.3 Avis de motion Règlement relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés, et abrogeant les règlements numéros 2007-06-9450, 10190-2010, 10230-2010 et 10340-2012
- 6.4 Nomination d'un représentant au Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier
- 6.5 Nomination d'un représentant à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (CBJC)
- 6.6 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 6.7 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac
- 6.8 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.9 Nomination des maires suppléants pour les années 2014 à 2017
- 6.10 Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie / Élaboration d'un manuel d'exploitation / Site de traitement des eaux usées (étangs aérés) / CIMA+

- 6.11 Adhésion au regroupement en matière d'assurance collective pour les employés municipaux / Union des municipalités du Québec
- 6.12 Mandat professionnel d'analyse et laboratoire / Travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et de normalisation des branchements de service de la 5e Rue et de la 10e Rue / Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (L.E.Q.)
- 7. PARTIE INFORMATIVE
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 9. AFFAIRES DIVERSES
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ORDRE DU JOUR

190-11-2013

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

2. PROCÈS-VERBAUX

191-11-2013

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 et de la séance spéciale du 22 octobre 2013

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2013 et de la séance spéciale du 22 octobre 2013 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 35.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2013

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'octobre 2013 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2013

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 octobre 2013 et les invite à le consulter.

192-11-2013

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2013

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2013 totalisant 213 336,57 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1300631 à ENB 1300700.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2013 totalisant une somme de 213 336,57 \$ et la liste des engagements ENB 1300631 à ENB 1300700, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

193-11-2013

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement pour le décompte n° 1/ Travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et la piste cyclable et de normalisation des branchements de service de la 5° Rue et de la 10° Rue / Henri Labbé et fils inc.

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte n° 1 de la firme Roche Ltée datée du 31 octobre 2013 dans le cadre des travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et la piste cyclable et de normalisation des branchements de service de la 5° Rue et de la 10° Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 69 533,65 \$ plus taxes à la firme *Henri Labbé* et fils inc.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

5.4 Discours sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, sur les indications de l'année en cours, ainsi que sur les orientations préliminaires du prochain budget. Son rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. <u>AFFAIRES COURANTES</u>

194-11-2013

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 24 octobre 2013 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procèsverbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

195-11-2013 6.2 Dérogation mineure au 149, avenue de la Rivière, lot numéro 901-569

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 149, avenue de la Rivière, et désigné sous le lot numéro 901-569, laquelle vise à permettre qu'une fondation soit érigée afin d'autoriser un vide sanitaire alors que la norme réglementaire mentionne que tout bâtiment principal doit être érigé sur une dalle flottante dans les zones 66-H et 67-P:

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 17.4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Domaine de la Rivière-aux-Pins a donné son aval au projet;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation de M. Steve Côté, t.p., de la firme Techni-Géni Environnement, daté du 8 octobre 2013, détermine l'absence de la nappe souterraine;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 24 octobre 2013 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 901-569.

6.3 Avis de motion – Règlement relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés, et abrogeant les règlements numéros 2007-06-9450, 10190-2010, 10230-2010 et 10340-2012

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés, et abrogeant les règlements numéros 2007-06-9450, 10190-2010, 10230-2010 et 10340-2012

196-11-2013

6.4 Nomination d'un représentant au Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès du Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater M. Pierre Hallé, conseiller, pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce comité de la MRC et qu'il fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de M. Hallé, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par cet organisme;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la MRC de la Jacques-Cartier.

197-11-2013

6.5 Nomination d'un représentant à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (CBJC)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès de la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (CBJC);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé APPUYÉ par le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater M. Marcel Gaumond pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce conseil d'administration et qu'il fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de M. Gaumond, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par ce comité:

DE mentionner à la CBJC l'intérêt de M. Gaumond et celui de la Ville pour que M. Gaumond puisse également occuper des fonctions sur le Comité exécutif de la CBJC et de l'autoriser en ce sens au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la CBJC.

198-11-2013

6.6 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater M. Jim O'Brien, conseiller municipal, à titre de représentant et M. Michael Tuppert à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la RRGMRP;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par cet organisme;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la RRGMRP.

199-11-2013

6.7 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater M. Pierre Hallé, conseiller, à titre de représentant et M. Michael Tuppert à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur cet organisme, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par celle-ci;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

200-11-2013

6.8 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des représentants de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert APPUYÉ par le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : De nommer messieurs Pierre Hallé et Marcel Gaumond, conseillers, à titre de membres du CCU, respectivement aux sièges numéros 1 et 2, et qu'ils soient les représentants du conseil municipal sur ce comité;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de M. Pierre Hallé et de M. Marcel Gaumond, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leurs est accordée par ce comité;

QUE les élus concernés fassent rapport au conseil municipal des délibérations du CCU et produisent des recommandations.

201-11-2013

6.9 Nomination des maires suppléants pour les années 2014 à 2017

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les maires suppléants pour les années 2014 à 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien APPUYÉ par le maire Jean Laliberté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, à titre de maire suppléant, les conseillers et conseillère suivants selon les périodes ci-après décrites :

<u>Année</u>	Conseiller(e)
2014	M. Pierre Hallé
2015	M. Jean Perron
2016	M. Michael Tuppert
2017	Mme Hélène Thibault

202-11-2013

6.10 Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie / Élaboration d'un manuel d'exploitation / Site de traitement des eaux usées (étangs aérés) / CIMA+

ATTENDU QUE les travaux majeurs effectués au site de traitement des eaux usées ont modifié de façon significative le fonctionnement et l'exploitation de cet ouvrage;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire requiert qu'un manuel d'exploitation du système de traitement des eaux usées soit rédigé afin de soutenir le travail des employés affectés au fonctionnement du site de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE ce document est également exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relativement à l'autorisation accordée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU l'offre de services professionnels en ingénierie présentée par la firme CIMA+ en date du 25 octobre 2013 au montant de 15 500 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ pour la rédaction d'un manuel d'exploitation qui regroupera l'ensemble de l'information relativement au fonctionnement et à l'exploitation du site de traitement des eaux usées et ce, pour un montant de 15 500 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

203-11-2013

6.11 Adhésion au regroupement en matière d'assurance collective pour les employés municipaux / Union des municipalités du Québec

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, au mois de juillet 2013, un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides;

ATTENDU QU'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'UMQ a suivi, conformément à la loi, la recommandation du comité;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) du regroupement;

ATTENDU QUE le consultant de l'UMQ a communiqué avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault APPUYÉ par le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres publics;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2014;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

204-11-2013

6.12 Mandat professionnel d'analyse et laboratoire / Travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et la piste cyclable et de normalisation des branchements de service de la 5° Rue et de la 10° Rue / Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (L.E.Q.)

ATTENDU les recommandations de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif dans le cadre du projet de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et la piste cyclable et de normalisation des branchements de service de la 5e Rue et de la 10e Rue;

ATTENDU la proposition de la compagnie Laboratoires d'expertises de Québec Ltée datée du 7 octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme *Laboratoires d'expertises de Québec Ltée*, pour un montant de 15 200 \$ plus taxes, pour la réalisation des activités d'ingénierie des sols et matériaux dans le cadre du projet de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et de normalisation des branchements de service de la 5 e Rue et de la 10 e Rue;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Adoption du budget 2014

Monsieur le maire informe la population que le budget 2014 sera adopté lors de la séance spéciale du conseil qui se tiendra le mardi 17 décembre 2013 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac.

7.2 Journal municipal

Monsieur le maire informe les citoyens que la prochaine parution de l'Entre-Guillemets est prévue le 18 novembre prochain.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. <u>AFFAIRES DIVERSES</u>

Aucun point.

	À 20 h 30, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.
	Aucune question n'est soulevée.
	Fin de la seconde période de questions à 20 h 30.
205-11-2013	11. LEVÉE DE LA SÉANCE
	L'ordre du jour étant épuisé
	2 of all of all journ of all of
	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.
	Le président lève l'assemblée à 20 h 30.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier